

Huit inspecteurs pour sept accroche-portes

Le Journal de Québec · 08 mars 2024 · 7 · DOMINIQUE LELIÈVRE

Les huit inspecteurs de la Ville de Québec n'ont remis que sept accroche-portes en guise d'avertissements aux citoyens fautifs en février dernier, pendant les deux jours d'interdiction des feux de foyer.

L'administration municipale avait rapidement fait savoir qu'elle n'imposerait pas d'amendes et privilégierait la voie de la sensibilisation pendant l'imposition de la mesure, qui en avait surpris plus d'un.

Force est de constater que cette orientation a bel et bien été respectée. Un document diffusé en vertu de la loi sur l'accès à l'information, hier, confirme qu'aucun constat d'infraction n'a été remis à des citoyens.

Tout au plus, sept accrocheportes ont été distribués par les huit inspecteurs déployés aux adresses dont les cheminées fumaient à différents moments de la journée.

UNE DIFFÉRENCE

Le maire, Bruno Marchand, a indiqué hier qu'il n'était toujours pas question d'imposer des sanctions, dans l'éventualité où un nouvel avis préventif serait émis.

« Il n'y aura pas de sanction le prochain coup », a-t-il confirmé, tout en réitérant la nécessité de « faire mieux » relativement à la communication sur le sujet.

« Il faut que les gens comprennent le pourquoi, il faut que les gens voient le processus, voient à quoi ça sert. La dernière fois, ça a été utile. Ça a eu des effets sur la qualité de l'air, alors c'est positif. »

Le maire Marchand martèle que la réduction de la combustion du bois est un levier efficace pour agir sur la qualité de l'air quand les conditions météorologiques sont propices à l'accumulation des particules fines.

Ces émissions se maintiennent alors, dans de grandes proportions, à proximité des quartiers urbains. « Quand ça a des effets, bien comme communauté, on agit », plaide-t-il.

VIVES RÉACTIONS

Rappelons qu'en raison de la dégradation anticipée de la qualité de l'air, une interdiction temporaire d'utiliser les appareils à combustible solide a été en vigueur sur le territoire pendant 42 heures, du 7 au 9 février.

L'utilisation des poêles et foyers à bois, même certifiés, était alors proscrite, ce qui avait suscité de fortes réactions sur les réseaux sociaux.

C'était la première fois de son histoire que la Ville de Québec agissait de la sorte, en vertu d'un règlement adopté plus tôt en décembre.

les affaires

Égalité des genres au travail: on a des croûtes à manger

Par Catherine Charron

Publié à 07:25, mis à jour il y a 26 minutes



RHéveil-matin est une rubrique quotidienne où l'on présente aux gestionnaires et à leurs employés des solutions inspirantes pour bien commencer leur journée. En sirotant votre breuvage préféré, découvrez des astuces inédites pour rendre vos 9@5 productifs et stimulants.



RHÉVEIL-MATIN. Lorsqu'Indeed a demandé à plus de 1500 Canadiennes si elles obtenaient une rémunération suffisante, 65% ont répondu par la négation. Leur constat est justifié: l'écart salarial avec leurs homologues masculins atteint 17% au Canada, un taux supérieur à la moyenne mondiale de l'OCDE, qui se situe à 12%.

C'est ce que rappellent Florence Jean-Jacobs et Kari Norman, économiste principale et économiste chez Desjardins, dans l'étude «**Emploi, revenu et richesse: tendances et perspectives pour les femmes dans l'économie canadienne**» publiée le 7 mars 2024. L'écart se creuse davantage lorsqu'on compare le revenu des femmes immigrantes et autochtones à celui des hommes. Il atteint près de 20%.

«C'est d'autant plus pertinent que les taux d'immigration (actuel et anticipé) atteignent des sommets historiques et que le taux de participation est considérablement inférieur chez les immigrantes récentes par rapport aux femmes nées au Canada», écrivent les deux économistes dans le rapport de 23 pages.

Il n'y a pas que le choix de profession qui explique cette différence: 67% est causé par l'écart qui persiste entre la rémunération des hommes et des femmes qui campent pourtant un même poste.

Et les travailleuses en sont bien conscientes. Seuls 29% des répondantes au sondage d'Indeed paru le 8 mars 2024 sont satisfaites des mesures mises en place par leur employeur pour réduire l'écart salarial avec leurs homologues masculins.

Ce sont pourtant 46% des travailleuses questionnées qui estiment qu'un «gros écart salarial» persiste selon les genres.

Oser exiger son dû

Au-delà du libellé de postes, ce sont les tâches accomplies par chaque individu qui semblent dicter le revenu, selon une étude de l'OCDE que Florence Jean-Jacobs et Kari Norman ont consultée. Ce phénomène semble plus marqué dans certaines professions, si on se fie à la recherche menée par la lauréate du prix Nobel de l'économie en 2023, Claudia Goldin.

Plus elles sont standardisées, comme en pharmacie, moins le fossé est profond entre la rémunération des deux parties. À l'inverse, dans les professions où le «moment précis» où la tâche est accomplie et où le travail en «continu» est valorisé, celui-ci se creuse, comme dans le monde de la finance et du droit.

Pour corriger le tir, le monde du travail doit cesser de faire l'apogée des heures de travail sans fin, et se baser plutôt sur des structures de «rémunération des emplois pour favoriser la flexibilité temporelle», rapporte-t-elle.

La bonne nouvelle, si on se fie aux données d'Indeed, c'est que les travailleuses semblent avoir un certain levier de négociation avec leur patron pour obtenir un meilleur revenu.

Dans 75% des cas, les Canadiennes qui ont osé demander une augmentation salariale ont été couronnées, du moins en partie, de succès, démontre l'étude.

Or, la plupart des répondantes n'osent pas exiger leur dû, la moitié des personnes interrogées éprouvant un malaise à l'idée de faire une telle demande. Parmi les raisons les plus souvent mentionnées, Indeed rapporte le «manque de confiance» dans 30% des cas, et la crainte de représailles 27% du temps.

À bas les biais inconscients

Ces dernières semblent toutefois éprouver autant de difficulté que la moyenne mondiale à grimper les échelons du monde du travail. Encore une fois, les préjugés liés au genre en entreprise sont pointés du doigt dans 52% des cas.

Là encore, cette impression est fondée, confirme l'étude de Desjardins. L'employeur peut toutefois adopter certaines mesures afin de pallier les «biais conscients et inconscients» qui freinent l'ascension des femmes.

Il peut par exemple anonymiser les CV, ce qui permet un traitement plus équitable, rapportent Florence Jean-Jacobs et Kari Norman. La formation des gestionnaires est aussi une avenue porteuse, tout comme de créer des réseaux de mentorat qui leur sont dédiés. Elles encouragent aussi les employeurs à bonifier «la filière de talents en gestion grâce à une formation ciblée pour les femmes cadres».

Télétravailler ou ne pas télétravailler, telle est la question qui cause des émois dans bien des entreprises. Partagez votre opinion avec nos lecteurs en remplissant ce formulaire.

À propos de votre entreprise

Nom de l'entreprise *

Dans quel secteur d'activité évolue-t-elle? *

Combien y a-t-il d'employés? *

Veuillez sélectionner



L'organisation du travail

Quelle formule a été adoptée? *

- Présentiel uniquement
- Télétravail uniquement
- Hybride 1 à 2 jours au bureau
- Hybride 3 à 4 jours au bureau

Décrivez-nous où travaillent habituellement les employés *

Était-ce la formule appliquée avant février 2020? *

- Oui
- Non

Plus de femmes en politique municipale, mais aussi plus de harcèlement, selon un rapport

Un nouveau rapport décrit les préoccupations et les tendances auprès des élus municipaux québécois.

- [Colin Côté-Paulette](#)

Publié à 6 h 01 HNE

Un nouveau rapport de la Fédération québécoise des municipalités dépeint une augmentation des femmes élues dans des conseils municipaux, mais aussi une hausse d'élus qui disent avoir vécu du harcèlement psychologique ou encore de l'intimidation.

Depuis 2017, le nombre de femmes élues conseillères municipales a augmenté d'environ 7 %, de sorte que près de 40 % des conseillers au Québec sont de sexe féminin.

Augmentation notable aussi de 6 % pour les femmes élues mairesses. C'est près du quart (23,6%) des municipalités qui ont à leur tête une femme. Aux dernières élections municipales, cinq grandes villes avaient élu une femme, soit Montréal, Longueuil, Gatineau, Sherbrooke et Saguenay.

C'est un gros vent de changement, résume Line Fréchette, la mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham, où sur six conseillers municipaux, quatre sont des femmes. Elle raconte que lors de son premier mandat, lorsque son conseil était majoritairement masculin, les priorités n'étaient pas les mêmes qu'avec des conseillères autour de la table.

On parlait plus d'asphalte! [...] On parle maintenant de bien-être de notre population, de saines habitudes de vie, soutient celle qui est aussi préfète de la MRC de Drummond.

La mairesse de Saint-Jean-Baptiste où il y a parité entre les six conseillers municipaux renchérit.

Les enjeux sont de plus en plus partagés avec les hommes, croit Marylin Nadeau, aussi présidente du comité Femmes en politique municipale à la FQM.

Vie familiale

Le rapport décrit effectivement une insatisfaction grandissante à l'égard de la conciliation travail-famille et ce, peu importe le sexe.

C'est d'ailleurs 40 % des hommes répondants qui affirment éprouver des difficultés par rapport à la conciliation.

Le rapport par lequel 615 élus ont été sondés suggère même que cette préoccupation grandissante des hommes élus contribuerait à la tendance à la hausse de femmes élues.

Il semblerait donc que la situation de 2023 découle d'une détérioration de la situation des hommes face à la conciliation famille-travail ayant mené, en quelque sorte, à un rattrapage, peut-on lire.

Les auteurs du rapport prennent la peine d'ajouter qu'il est possible que cette tendance soit attribuable à une plus grande sensibilisation de la gent masculine.

Il y a plus de jeunes en politique. [...] La plupart ont des jeunes enfants à charge remarque Line Fréchette, rappelant que les élus des petites municipalités ont souvent un autre emploi en parallèle.

Le harcèlement psychologique et l'intimidation plus présents

Le harcèlement psychologique est non seulement plus présent qu'auparavant dans la vie des élus, mais il demeure aussi l'enjeu le plus souvent souligné par les personnes répondantes, indique le rapport.

Plus précisément, 39 % des répondants disent avoir vécu au moins une fois une situation en lien avec du harcèlement dans leur parcours politique. C'était 28 % dans le précédent rapport de la FQM, en 2017.

Toujours selon le document, les jeunes élus ainsi que les maires seraient plus susceptibles d'être des cibles.

La population est moins patiente qu'elle était, elle veut des réponses immédiatement. Elle demande des changements, mais elle a peur du changement, décrit Mme Fréchette pour expliquer la complexité de satisfaire tous les citoyens. Marilyn Nadeau de son côté croit que les citoyens comprennent parfois mal le rôle des élus. Elle souhaite plus de pédagogie citoyenne à cet égard.

Je pense que dans le temps, on n'a pas pris la balle au bond, croit-elle.

« Personne mérite d'être injurié, agressé, humilié, sali. » C'est ainsi que s'est exprimée la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, lors d'une annonce concernant l'octroi de 2 millions de dollars sur cinq ans afin d'ajouter des services d'aide psychologique aux élus municipaux de la province. (Photo d'archives)

PHOTO : RADIO-CANADA / SYLVAIN ROY ROUSSEL

Plus d'altercations en présentiel

Les élus des petites municipalités ont également de plus en plus d'altercation en personne, avec des citoyens ainsi qu'avec des collègues élus. C'est la proximité des petits milieux qui expliquerait cette tendance.

[La récente décision](#) du maire des Éboulements, une municipalité de 1300 âmes dans Charlevoix, fait écho à cette réalité.

Il faut être en mesure psychologiquement et mentalement, de faire face à la musique avec mon conseil, à ma population. [...] J'avais atteint mon niveau de saturation et de tolérance, résumait Pierre Tremblay, alors qu'il annonçait en début de semaine qu'il allait se retirer de ses fonctions à la fin du mois.

Un autre élément en cause serait le cadre légal des élus différent de celui des employés des municipalités.

Les élus ne sont pas soumis aux règlements sur le harcèlement au travail établis par les municipalités pour protéger leurs employés des citoyens et maintenir un environnement de travail respectueux, indique le rapport.